

Art. 6*Assemblée fédérale*

Le Conseil fédéral fait rapport, au moins une fois l'an, à l'Assemblée fédérale sur les mesures prises en application du présent arrêté ainsi que sur leurs effets.

Art. 7*Dispositions finales*

¹ Le présent arrêté est déclaré urgent. Il entre en vigueur à la date de sa publication et a effet pendant trois ans. L'Assemblée fédérale est autorisée à proroger de deux ans la durée de sa validité sans que le référendum puisse être demandé.

² Le présent arrêté est soumis à la votation du peuple et des cantons, conformément à l'article 89^{bis}, 3^e alinéa, de la constitution.

20140

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Mandataire général

Le Département fédéral de justice et police a approuvé, en date du 16 septembre 1971, la nomination de M. Bruno Brunhart, de et à Zurich, Talstrasse 66, en qualité de mandataire général pour la Suisse de «The London and Provincial Marine and General Insurance Company, Limited», à Londres.

M. Brunhart succède à M. Emil Lips, dont les pouvoirs sont éteints (art. 47 de l'ord. du 11 septembre 1931 sur la surveillance des entreprises d'assurance privées).

Berne, le 29 septembre 1971

20140

Bureau fédéral des assurances

Exécution de la loi sur l'agriculture

En exécution de l'article 11 de la loi sur l'agriculture du 3 octobre 1951 et de l'article 36 de l'ordonnance du 29 mars 1955 sur la formation professionnelle et la recherche agricoles et vu le résultat de l'examen subi, le titre suivant, protégé par la loi, a été conféré aux personnes désignées ci-après:

Maître agriculteur

Badoux Samuel, Forel-sur-Lucens	Fracheboud Théodule, Parc avicole de Coppet
Baechler Jean, Vallon	Groux Marcel, Tolochenaz
Balmer Paul-André, Fontainemelon	Guignard Henri, Rances
Benoit Olivier, Envy/Romainmôtier	Guignard Louis, Rances
Blanchard Georges, Bougy-Villars	Jaton Philippe Robert, Chapelle-sur-Moudon
Chatelanat Edouard-Marcel, Granges-sous-Trey	Marilley Michel, Posieux
Chatton Jean, Pensier	Mayor André, Moudon
Chenaux Bernard, Gollion	Monachon Eric, Martherenges
Chollet François, Valeyres-sous-Rances	Monnard Roland, Berolle
Conod Jacques, Les Clées	Moret Jean-Claude, Bussigny-près-Lausanne
Courvoisier Raymond, Pailly	Nicole Marcel, Montcherand
Cretegy Bernard, Saint-Saphorin-sur-Morges	Pradervand René, Onex
Curtet Joël, Juriens	Roserens Paul Cyrille, Charrat
Ducommun Jean-Willy, La Joux-du-Plâne	Ruffer Fritz, Colombier (VD)
Fattebert Jean, Villars-Bramard	Sahli André Edmond, Les Hauts-Geneveys
	Vullioud Albert, Sullens

Berne, le 23 septembre 1971

20140

Office fédéral
de l'industrie, des arts et métiers et du travail
 Subdivision de la formation professionnelle

Citations

Le grand juge du tribunal militaire de division 1,

A vous :

Vogt Eric, fils de Walter et d'Alphonsine, née Doutaz, né le 10 octobre 1950 au Locle, originaire de Granges (SO), serrurier, précédemment à Genève;

Groux Jean-Claude, fils d'André et d'Yvette Claudine, née Porret, né le 6 octobre 1949 à Grandcour, originaire de Novalles et de Giez, mécanicien, précédemment à Villeneuve;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 1 siégeant à Yverdon, Hôtel de Ville, salle des débats, le vendredi 15 octobre 1971, à 8 h. 45, comme prévenus d'insoumission.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

Lausanne, le 27 septembre 1971

Tribunal militaire de division 1:

Le grand juge,

Lt-colonel Jean-Frédéric REYMOND

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1971
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	40
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.10.1971
Date	
Data	
Seite	845-847
Page	
Pagina	
Ref. No	10 099 978

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.